

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 7 décembre 2010, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Richard Boucher, Reine Cossette, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES** : mesdames Nicole Deschênes et Josée Lacoste et monsieur Paul St-Onge.

**SONT AUSSI ABSENTS** : madame Brigitte Collin et messieurs Claude Henri et Gaëtan Marcil.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines et Jean Lavoie, coordonnateur du Service des ressources matérielles.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

### **1.1. Accueil des commissaires-parents**

Madame la présidente souligne la réélection par les membres du Comité de parents de mesdames Isabel Godard et Carole Vigneault pour siéger au Conseil des commissaires.

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, mesdames Godard et Vigneault ont prêté serment et leurs déclarations d'assermentation sont déposées à l'annexe ACC-008-12-10.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-055-12-10** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
  - 1.1. Accueil des commissaires-parents.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2010.
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.

6. **Points de décision** :

**Service des ressources financières**

6.1. Dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2010.

**Direction générale**

6.2. Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes / amendement / autorisation de consultation et calendrier de consultation.

6.3. Réaménagement du centre administratif (reporté pour étude à la séance de travail du 25 janvier 2011)

6.4. Ville de Beloeil / cession de terrain / construction d'une nouvelle école / décision (reporté à la séance en ajournement du 14 décembre 2010)

**Service de l'organisation scolaire**

6.5. Modification de l'ordre d'enseignement ou des cycles ou parties de cycles dispensés par les écoles du secteur de Saint-Amable à compter de l'année scolaire 2011-2012 / adoption.

6.6. Révision du plan de répartition des élèves dans les écoles de Saint-Amable / adoption.

6.7. Plan de répartition des élèves dans les écoles de la CSP / adoption.

6.8. Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur (3<sup>e</sup> année du plan de trois ans) / renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

6.9. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012 / adoption.

**Service des ressources éducatives**

6.10. Nomination d'un représentant des organismes extérieurs au Comité CSEHDAA.

**Secrétariat général**

6.11. Démission et remplacement d'un commissaire.

7. **Point d'information : (néant)**

8. Affaires diverses.

9. Protecteur de l'élève / rapport.

10. Parole au public.

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil.

12.1. Parole aux commissaires-parents

13. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. **REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2010**

**C-056-12-10**

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2010, avec la correction suivante, à la page 11, au point Concert de Noël, remplacer l'école Monseigneur-Gilles-Gervais par l'école de la Pommeraie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. **AFFAIRES EN COURS**

4.1. **Projet d'école primaire publique alternative**

En suivi à l'étude de ce dossier en séance de travail du Conseil, madame Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, dépose un lettre adressée à la responsable du « Comité Notre école ».

## 5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Sébastien Ménard, journaliste au Journal de Montréal, demande quels sont les derniers développements dans le dossier relatif au projet de réaménagement du siège social.

Madame Roberge explique qu'il n'y a pas eu de développement suite à la décision de la ministre de ne pas autoriser un emprunt à ce sujet. Le dossier devrait être étudié en séance de travail du Conseil des commissaires le 25 janvier 2011.

## 6. POINTS DE DÉCISION

### *Service des ressources financières*

#### **6.1 Dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2010**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, introduit monsieur Rhéal Brunet, CA, vérificateur externe de la Commission scolaire des Patriotes.

Madame Angèle Latulippe présente les états financiers de la Commission scolaire des Patriotes pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, lesquels ont été préparés en appliquant les nouveaux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Brunet, Roy, Dubé et associés.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant le rapport financier 2009-2010;

Considérant le rapport des vérificateurs externes Brunet Roy Dubé, CA;

**C-057-12-10** Il est proposé par monsieur Alain Langlois de recevoir le rapport financier de l'exercice 2009-2010.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### *Direction générale*

#### **6.2 Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes / amendement / autorisation de consultation et calendrier de consultation**

Monsieur Jacques Beaudet, directeur général adjoint, présente ce dossier. Il explique l'échéancier prévu pour le cheminement du dossier et répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Considérant l'adoption du Plan stratégique 2008-2013 le 27 janvier 2009 en vertu de la résolution numéro C-090-01-09;

Considérant que l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la Commission scolaire doit actualiser son Plan stratégique afin de tenir compte de tout changement dans sa situation;

Considérant la nécessité d'harmoniser le Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes avec la Convention de partenariat;

**C-058-12-10** Il est proposé monsieur Pierre Baril de procéder à la consultation auprès des instances concernées conformément à la Loi et selon les modalités et l'échéancier prévus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Réaménagement du centre administratif**

Ce point est reporté pour étude en séance de travail du Conseil des commissaires le 25 janvier 2011.

### **6.4 Ville de Beloeil / cession de terrain / construction d'une nouvelle école / décision**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du Conseil des commissaires le 14 décembre 2010.

#### ***Service de l'organisation scolaire***

### **6.5 Modification de l'ordre d'enseignement ou des cycles ou parties de cycles dispensés par les écoles du secteur de Saint-Amable à compter de l'année scolaire 2011-2012 / adoption**

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-036-10-10 adoptée le 5 octobre 2010, relative à la tenue d'une consultation publique sur le projet de réorganisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable à compter de l'année scolaire 2011-2012;

Considérant la résolution numéro C-037-10-10 créant un comité de consultation à cette fin;

Considérant la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école;

Considérant la séance d'information publique tenue le 20 octobre 2010 et l'audience de consultation publique tenue le 10 novembre 2010;

Considérant les avis émis par les instances consultées;

Considérant l'avis favorable des conseils d'établissement des trois écoles de la municipalité de Saint-Amable;

Considérant l'avis favorable du Comité de consultation;

**C-059-12-10** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De procéder, à compter de l'année scolaire 2011-2012, à la réorganisation des services d'enseignement dans les écoles de Saint-Amable, selon les modalités suivantes :

- Ajout de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire à l'école de l'Envolée qui deviendra une école offrant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle à la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle) ;
- Ajout de l'éducation préscolaire et de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire à l'école Le Sablier qui deviendra une école offrant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle à la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle);
- Retrait de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire à l'école secondaire François-Williams qui deviendra une école offrant l'enseignement de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire;

- La nouvelle école qui occupera les locaux de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé agrandi offrira l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle à la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.6 Révision du plan de répartition des élèves dans les écoles de Saint-Amable / adoption**

Monsieur Sasseville présente ce point.

Considérant la réorganisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable à la suite de l'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé;

Considérant l'avis favorable des conseils d'établissement des écoles de la municipalité de Saint-Amable sur le plan de répartition soumis à la consultation;

Considérant la demande des conseils d'établissement des écoles de la municipalité de Saint-Amable de mettre en place des mesures particulières pour limiter les impacts d'un double changement d'école en deux ans aux élèves de la 1<sup>re</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire;

Considérant les mesures d'accommodement accordées lors de révisions antérieures du plan de répartition des élèves dans d'autres secteurs de la Commission scolaire;

**C-060-12-10** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

1. D'adopter le plan de répartition des élèves dans les écoles de la municipalité de Saint-Amable, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-009-12-10
2. D'appliquer, dans le cas des élèves fréquentant une école primaire de la municipalité de Saint-Amable en 2010-2011, les mesures dérogatoires suivantes :
  - 2.1 Lors de l'assignation des élèves dans l'école de leur secteur pour l'année scolaire 2011-2012, si un élève était appelé à fréquenter une troisième école différente en raison des critères de l'article 7.1 (en excluant la fréquentation à l'éducation préscolaire et les changements d'écoles en raison d'un choix d'école ou d'un déménagement), il se verrait reconnaître l'assurance de terminer sa scolarité du primaire à cette école, sous réserve d'un déménagement;
  - 2.2 Les parents des élèves du primaire qui, à la suite de la révision du plan de répartition, se verront attribuer une école de secteur différente de l'école fréquentée en 2010-2011, auront la possibilité de demander le maintien de leur enfant dans l'école qu'il fréquentait en 2010-2011. Cette demande sera considérée comme une demande de choix d'école, donc selon les places disponibles, mais avec les conditions particulières suivantes :
    - La demande n'aura pas à être renouvelée à chaque année;
    - L'élève aura droit au transport scolaire gratuit s'il réside à plus de 1,6 km de l'école de fréquentation;
    - Si, au cours des années subséquentes, l'école de fréquentation devait être touchée par un surplus d'élèves dans la classe de l'élève, celui-ci aurait les mêmes droits et serait soumis aux mêmes règles que les autres élèves de la classe;
    - En 2011-2012 seulement, le nombre de demandes de choix école pour des élèves de 6<sup>e</sup> année pourrait justifier l'ouverture d'un groupe supplémentaire dans une école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.7 Plan de répartition des élèves dans les écoles de la CSP / adoption**

Monsieur Sasseville présente ce point et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant les impacts du plan de répartition des élèves dans l'application de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves et de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*;

Considérant l'ajout de nouvelles rues et de nouvelles constructions au territoire déjà desservi par des écoles;

Considérant les modifications à apporter au Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire découlant de décisions prises par le Conseil des commissaires;

**C-061-12-10** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

D'adopter le Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012, tel qu'il est déposé à l'annexe ACC-010-12-10 lequel est constitué du plan de répartition en application pour l'année scolaire 2010-2011 avec les modifications précisées dans le document annexé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.8 Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur (3<sup>e</sup> année du plan de trois ans) / renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy.**

Monsieur Sasseville présente ce point.

Considérant que, depuis 1998, par des renouvellements successifs de l'entente initiale, la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy ont convenu que les élèves du secondaire résidant dans la ville de Contrecoeur soient scolarisés par la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

Considérant la volonté des deux commissions scolaires de reconduire pour une période de trois ans, l'entente en vigueur pour l'année scolaire 2008-2009.

Considérant l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'une commission scolaire doit organiser les services éducatifs pour les personnes relevant de sa compétence ou, si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une autre commission scolaire avec laquelle elle a conclu une entente, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves.

Considérant l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, entre autres, qu'avant la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire pour la prestation de services d'enseignement, la commission scolaire d'origine doit consulter les parents de chaque élève ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission scolaire doit consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a procédé, à l'automne 2008, à une consultation auprès des parents de l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire résidant à Contrecoeur et que ceux-ci ont signifié très majoritairement (77,8 % des répondants) leur souhait de maintenir l'entente de scolarisation avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour les années à venir.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a consulté, à l'automne 2008, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et que les membres du comité se sont montrés favorables au maintien de l'entente de scolarisation avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pris acte du résultat de la consultation qui a été tenue.

Considérant l'offre de services actuelle de la Commission scolaire des Patriotes;

**C-062-12-10** Il est proposé par monsieur Gino Le Brasseur de conclure, pour l'année scolaire 2011-2012, l'entente de scolarisation entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy telle qu'elle est déposée à l'annexe ACC-011-12-10.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.9 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012 / adoption.**

Monsieur Sasseville présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Monsieur Richard Boucher annonce son intention de voter contre le projet de politique compte tenu de son désaccord avec certains éléments. Il souligne toutefois son appréciation du travail effectué dans ce dossier par les membres du Comité de soutien à la mission.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier. Ils font part de leur appréciation du nouveau guide explicatif joint au document.

Considérant la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

Considérant l'analyse exhaustive de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011*, réalisée au printemps 2010 par le Comité de soutien à la mission;

Considérant la résolution C-009-08-10 du Conseil des commissaires portant sur des modifications à apporter à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011*, à la suite des recommandations présentées par le Comité de soutien à la mission;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité de parents, en vertu de l'article 193.6 de la *Loi sur l'instruction publique*, et auprès des autres instances consultatives de la Commission scolaire, soit le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion, l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement de la Rive-Sud - Secteur des Patriotes, le Comité des relations professionnelles du personnel enseignant, le Comité des relations de travail du personnel professionnel, le Comité des relations de travail du personnel de soutien et l'Association des cadres scolaires du Québec - Section des Patriotes-Riverside;

Considérant une majorité d'avis favorables au document soumis à la consultation;

**C-063-12-10** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que le document « Politique relative à l'admission et à l'inscription des élève pour l'année scolaire 2011-2012 » soumis à la

consultation soit adopté avec les modifications retenues, et ce, tel qu'il est déposé à l'annexe ACC-012-12-10.

Monsieur Richard Boucher demande le vote.

Votent pour : 15  
Votent contre : 2  
S'abstiennent : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Richard Boucher demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

### ***Service des ressources éducatives***

#### **6.10 Nomination d'un représentant des organismes extérieurs au Comité CSEHDAA.**

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant l'analyse de l'expertise de l'ensemble des candidatures ;

Considérant les travaux actuels sur l'offre de service aux élèves HDAA et les constats qui s'en dégagent comme facteurs et caractéristiques des écoles efficaces :

- prévention,
- la formation sur les plans d'intervention,
- différentes transitions chez les jeunes, tout au long de leur cheminement,
- l'importance de la communauté d'apprentissage,
- le soutien et l'accompagnement,
- l'organisation des services;

Considérant l'ampleur du travail de ce comité, de la révision de la politique locale en adaptation scolaire sur l'offre des services éducatifs pour les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation;

Considérant la recommandation du Service des ressources éducatives;

**C-064-12-10**

Il est proposé par madame Johanne de Villers de mandater madame Dominique Bertrand pour siéger au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage pour l'année 2010-2011 et 2011-2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### ***Secrétariat général***

#### **6.11 Démission et remplacement d'un commissaire.**

Conformément à l'article 192 de la *Loi sur les élections scolaires*, monsieur Alain Gauthier, secrétaire général, dépose la lettre de démission de monsieur Claude Henri, commissaire.

Madame Hélène Roberge fait part de la démarche et de l'échéancier proposé pour nommer un commissaire.

### **Démission d'un commissaire**

**C-065-12-10** Il est proposé par madame France Lacasse de prendre acte de la démission de monsieur Claude Henri, commissaire représentant la circonscription numéro 14, laquelle démission est effective le 31 décembre 2010.

Que des remerciements lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Démarche pour la nomination d'un nouveau commissaire - Circonscription no 14**

Considérant la démission de monsieur Claude Henri, commissaire représentant la circonscription no 14, effective le 31 décembre 2010;

Considérant l'étude de ce dossier lors de la séance de travail du 30 novembre 2010;

Considérant la démarche convenue pour la nomination d'un nouveau commissaire;

**C-066-12-10** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

De constituer un comité ad hoc mandaté pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et pour faire une recommandation au Comité de parents et au Conseil des commissaires.

Que ce comité soit constitué des personnes suivantes :

1. madame Hélène Roberge, présidente,
2. monsieur Jean-François Rabouin, commissaire,
3. monsieur Hugues Ouellette, commissaire,
4. un conseiller à l'éthique d'une autre commission scolaire,
5. un protecteur de l'élève d'une autre commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7. POINT D'INFORMATION :**

Néant.

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

### **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT**

Néant.

### **10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Elle fait part également des échanges tenus au Conseil général de la FCSQ du 3 décembre dernier.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

### **Activités politiques et de représentation**

- Rencontre avec la mairesse de Contrecoeur au sujet des terrains et des besoins éventuels de places pour les élèves.
- Rencontre avec le maire de Boucherville pour discuter de divers dossiers.
- Rencontre avec les représentants du Cabinet du MELS en compagnie de madame Normande Lemieux au sujet du dossier du centre administratif.
- Rencontre avec le maire de Boucherville pour discuter des possibilités de partenariat pour des installations sportives sur le terrain de l'école de Mortagne.
- Participation à l'inauguration du terrain de soccer synthétique à Mont-Saint-Hilaire sur le terrain de l'école Ozias-Leduc.
- Participation à une activité de la CRÉ Longueuil.

### **Activités médiatiques**

- Diverses entrevues avec les médias.

### **Activités CSP**

- Séance de formation des présidents des conseils d'établissements et directions d'écoles.
- Soirée d'audiences publiques à Saint-Amable à l'école François-William.
- Soirée des retraités de la CSP à l'école secondaire Ozias-Leduc.
- Inauguration de l'école orientante l'Impact.

### **Activités FCSQ**

- Formation du RCSM « Stratégie de communication en période de crise » et « Redditions de comptes à la population : au-delà du rapport annuel ».
- Participation au colloque de l'ADIGECS.
- Rencontre PDG (Présidents et directeurs généraux) de la FCSQ au sujet de la formation professionnelle et du plan de mobilisation et valorisation du système d'enseignement public.
- Commission permanente sur la Mission éducative.
- Rencontre du Comité Femmes et Développement Économique de la CRÉ Montérégie Est (Délégation du RCSM).
- Réunion du Conseil d'administration du RCSM.
- Journée d'échanges sur la démocratie scolaire et la bureaucratie à la FCSQ.
- Conseil général de la FCSQ.

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- Monsieur Hugues Ouellette commente le dossier du siège social.
- Madame Luce Deschênes Damian fait part de son appréciation de l'utilisation du logo de la Commission scolaire des Patriotes dans les documents émanant des écoles.

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

- Madame Carole Vigneault fait part des activités du Comité de parents, notamment la tenue de trois conférences.
- Elle exprime le souhait de la présentation d'une reddition de comptes sur les frais chargés aux parents.

- Elle souligne son appréciation du Concert de Noël tenu à l'église de Saint-Mathieu de Beloeil, le 3 décembre 2010. Cet événement regroupait les élèves de l'école secondaire Ozias-Leduc et des écoles primaires de la Mosaïque, La Farandole, Le Petit-Bonheur, de la Pommeraie et Saint-Mathieu qui ont partagé la scène avec l'Orchestre symphonique de Longueuil.
- Elle annonce la tenue du « Salon des artisans » au profit de la déficience intellectuelle, le 11 décembre prochain, à l'école secondaire du Mont-Bruno. Elle souligne que cette activité a fait l'objet d'un article dans le Journal de Saint-Bruno le 3 décembre dernier.
- Elle souligne l'appui unanime des membres du Comité de parents concernant l'avis qui a été transmis au Conseil des commissaires sur la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves, laquelle était à l'ordre du jour de la séance du Conseil ce soir pour adoption.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-067-12-10** À 20 h 34, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 14 décembre 2010 à 19 h.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire général

AG/df